

Règlements du concours

Découvrez le Portugal grâce à belairdirect.

Voyage de rêve, golf et tourisme pour 4 personnes.

Présenté par Golf Québec, en collaboration avec INGolf Portugal, Voyages Jean-Pierre et l'ACGQ.

Le concours « **Découvrez le Portugal grâce à belairdirect** » est présenté par Golf Québec et son partenaire belairdirect (les « organisateurs du concours »), en collaboration avec INGolf Portugal, Voyages Jean-Pierre et l'ACGQ. Il se déroulera au Québec à compter de 00 h 00 le 15 juillet 2024 jusqu'à 23 h 59 le 10 octobre 2024 (la « durée du concours»). Le tirage final se tiendra le 21 novembre 2024 à 20 h.

1. ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse aux résidents de la province de Québec, au Canada, âgés de 25 ans et plus au 31 mars 2025. Sont exclus les employés, agents et représentants des organisateurs, commanditaires et des partenaires médias liés au présent concours ainsi que les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, agents et représentants sont domiciliés.

2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au concours, les participant(e)s doivent se rendre sur le site Internet de Golf Québec à l'adresse www.golfquebec.org/concoursportugal afin d'y trouver l'information requise et de soumettre le formulaire pendant la période du concours.

Les participant(e)s doivent répondre correctement à la question suivante : **Quel est le prix international gagné par INGOLF en 2023 attribué par les « World Golf Awards »?**

Pour répondre à la question, les participant(e)s doivent se rendre sur le site d'INGolf Portugal www.ingolf.pt pour trouver la réponse.

Aucun autre mode d'inscription n'est disponible. Les participant(e)s reconnaissent avoir lu et accepté le règlement de participation disponible au www.golfquebec.org/concoursportugal et avoir accepté de s'y conformer.

Limites :

1. Une (1) inscription par participant pendant la durée du concours;
2. **Aucun achat requis.**

Les organisateurs du concours et leurs représentants se réservent le droit de disqualifier une personne ou d'annuler l'inscription d'une personne si elle participe ou tente de participer au présent concours en utilisant un moyen contrevenant au présent règlement ou inéquitable envers les autres participant(e)s (par exemple : piratage informatique, fausse identité, etc.).

Les organisateurs du concours de même que leurs employés, agents et représentants, se dégagent de toute responsabilité relativement à un éventuel mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau, ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau et qui peut empêcher une personne de participer au concours ou encore limiter sa possibilité de participer. En participant ou en tentant de participer au présent concours, toute personne accepte de dégager de toute responsabilité les organisateurs du concours de même que leurs employés, agents et représentants, de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au concours.

3. PRIX

Deux (2) forfaits pour deux (2) personnes en chambre double comprenant :

- Transport par avion aller-retour Montréal-Lisbonne avec Air Canada;
- Quatre (4) nuits à l'hôtel Marriott Praia D'el Rey 5*;
- Trois (3) nuits à l'hôtel Penha Longa 5* - un hôtel Ritz Carlton;
- Sept (7) petits déjeuners inclus dans les hôtels;
- Sept (7) dîners (sans boissons);
- Cinq (5) parties de golf :
 - Une (1) ronde de golf à Praia D'el Rey;
 - Une (1) ronde de golf au Royal Óbidos ou au Bom Sucesso;
 - Une (1) ronde de golf à West Cliffs;
 - Une (1) ronde de golf à Penha Longa Atlantic Course;
 - Une (1) ronde de golf à Oitavos Dunes ou Quinta da Marinha;
- Une (1) journée complète de tourisme à Óbidos et à Lisbonne;
- Une demi-journée (1/2) de tourisme à Sintra;
- Transfert privé et navettes pour tout le programme.

Le prix doit être utilisé en avril ou mai 2025.

Ce prix n'est pas échangeable, ni monnayable, et doit être accepté tel quel, selon les conditions d'utilisation décrites et ne peut être transféré à un tiers.

Dans l'éventualité où le prix ne pourrait être attribué tel qu'il est décrit au présent règlement, les organisateurs du concours se réservent le droit d'attribuer un prix de même nature et/ou de valeur équivalente.

Dans tous les cas, les organisateurs du concours, leurs fournisseurs de produits ou de services liés à ce concours ainsi que leurs employés, agents et représentants ne pourront être tenus d'attribuer un plus grand nombre de prix que celui qui est indiqué au présent règlement. Ils ne seront pas tenus responsables en cas de perte, de vol ou de mauvaise utilisation de ce prix.

La gagnante ou le gagnant dégage les organisateurs du concours, de même que leurs filiales, employés, agents et représentants, de toute responsabilité pour tout dommage qu'il pourrait subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

4. TIRAGE et ATTRIBUTION DU PRIX

Chances de gagner : Une (1) chance par participant(e).

Du 16 septembre au 11 octobre 2024, un(e) préfinaliste par jour sera tiré(e) et annoncé(e) dans l'émission **Le Club du matin**, diffusée entre 6 h et 9 h du lundi au vendredi, animée par Max Lalonde sur les ondes de BPM SPORTS. Un total de 20 préfinalistes seront identifié(e)s.

Les 20 préfinalistes seront par la suite invité(e)s accompagné(e)s par une (1) personne pour une journée de golf dans un club de golf à déterminer dans la semaine du 14 octobre 2024. Date à déterminer. Lors de cette journée, 5 finalistes seront identifié(e)s par tirage au sort.

Le tirage final se tiendra à 20 h le 21 novembre 2024 dans le cadre de la Soirée Méritas 2024 qui se tiendra pendant le congrès annuel de l'Association des clubs de golf du Québec (ACGQ) à l'Auberge Godefroy à Bécancour (www.aubergegodefroy.com). La gagnante ou le gagnant sera identifié sur place.

La gagnante ou le gagnant du concours aura la possibilité d'inviter trois (3) personnes pour l'accompagner. Le prix comprend **deux (2) forfaits pour deux (2) personnes** incluant un séjour de deux (2) chambres doubles, avec des lits jumeaux ou des lits doubles.

L'organisation du voyage au Portugal pour la gagnante ou le gagnant du concours et ses trois (3) invité(e)s sera coordonnée par l'agence Voyages Jean-Pierre en collaboration avec INGolf Portugal.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES

L'annonce de la gagnante ou du gagnant sera publiée sur la page Facebook de Golf Québec le 22 novembre 2024. Les règlements du concours sont disponibles à partir du 15 juillet 2024 sur le site officiel de Golf Québec.

Le défaut d'un(e) participant(e) sélectionné(e) de respecter toute condition prévue au présent règlement, ou le refus de son prix, entraînera sa disqualification. Dans un tel cas, un nouveau tirage au sort sera effectué pour attribuer le prix, conformément au présent règlement, et ce, jusqu'à ce qu'un(e) participant(e) soit sélectionné(e) et déclaré(e) gagnant(e). Dans l'éventualité où aucun gagnant n'est déclaré dans les soixante (60) jours suivant le tirage, les organisateurs du concours pourront, à leur discrétion, annuler le prix.

Les inscriptions et les formulaires de déclaration et d'exonération de responsabilité sont la propriété des organisateurs du concours et ne seront pas retournés aux participant(e)s.

À moins d'indication contraire dans le présent règlement officiel, tous les renseignements personnels recueillis seront utilisés uniquement dans le but de mener à bien ce concours, conformément à la politique de respect de la vie privée mise de l'avant par le commanditaire du concours.

Les participant(e)s acceptent de se soumettre au présent règlement et autorisent Golf Québec et ses partenaires à utiliser leur nom, leur lieu de résidence, leurs photographies ou leurs images dans toute publicité, et ce, sans aucune forme de rémunération.

Les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours comme prévu au présent règlement. Toute décision des organisateurs du concours ou de leurs représentants en lien avec le présent concours est finale et sans appel.